

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès-Verbal de la séance du mardi 04 juillet 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, 27 juin 2023 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 27 juin 2023 Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAI, Gervais COMPAIN, Jean-Marie CHALOIGNE, Christelle DOLBEAU, Laurence COSNARD Christophe PERDRIX, Virginie CARRÉ, Christelle LEVILLAIN et Tony BERTRON, formant la majorité des membres en exercice.

#### Nombre de membres

- en exercice : 15  
- présents : 14  
- votants : 14

Absente excusée : Marie-Laure MÉTIVIER.

Absent : Néant.

Ordre du jour : -1\*- Cantine et services périscolaires : - Bilan année scolaire 2022-2023, - Fixation tarifs 2023-2024 ; -2\*- Sanitaires de l'école : Notification de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ; -3\*- Avenant n° 3 Lot 1 Terrassement Voirie Assainissement Les Grandes Forges ; -4\*- Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) ; -5\*- Transfert de charges Voirie CCPF ; -6\*- Décisions Municipales ; -7\*- Compte rendu Conseil d'école du 22 juin 2023 ; -8- Animations estivales 2023 : Affranchis, Fête nationale, Soirées estivales ; -9\*- Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -10\*- Informations communautaires ; -11\*- Questions diverses

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Christelle DOLBEAU comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **2023-07-01 : CANTINE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES :**

##### 1\* Bilan année 2022-2023 :

Le Maire présente le résultat financier du service périscolaire de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2022-2023. Considérant que l'année scolaire n'est pas encore terminée ce mardi 4 juillet, les comptes présentés ne sont pas exhaustifs car il manque les frais et recettes de juin.

Le prix de revient est de 7,04 € par personne. Le déficit du service périscolaire de cette dernière année est de 47 359,78 €. Il y a environ 65 à 70 rationnaires. Les dépenses sont stables. Les charges salariales augmentent car il n'y a plus d'aide de l'État sur un contrat.

Le Maire remet à chaque élu ce bilan financier, celui de l'année précédente pour comparaison et le règlement du service périscolaire.

Une légère augmentation de principe est décidée.

##### 2\* Fixation tarifs 2023-2024 :

Les tarifs pour les utilisateurs étaient auparavant de : 3,70 € repas enfant, 4,00 € repas enfant occasionnel ou stagiaire école, 5,45 € repas adulte, 0,60 € Garderie du matin, 1,10 € Garderie du soir, 0,30 € Garderie du mercredi midi. Il y a lieu de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des services périscolaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, à savoir :

- 3,75 € pour le repas enfant,
- 4,05 € pour le repas occasionnel enfant ou stagiaire école,
- 5,55 € pour le repas adulte,
- 0,60 € pour la garderie du matin,
- 1,10 € pour la garderie du soir et
- 0,30 € pour la garderie du mercredi midi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2023-07-02 : RÉAMÉNAGEMENT DES SANITAIRES EXISTANTS DE L'ÉCOLE  
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET SUITE  
À DONNER AU PROJET :**

Le Maire présente l'arrêté d'attribution de la subvention DETR. La Préfecture accorde une participation de 25 000 € (soit un taux de 25,96 % sur une dépense subventionnable estimée de 96 300 €), pour le réaménagement des sanitaires existants de l'école.

Bien que la commune eût espéré une subvention plus conséquente, les sanitaires, surtout ceux de la maternelle, ont besoin d'une mise à niveau. Le Maire explique que les travaux seront réalisés sur l'exercice comptable 2024.

Après délibération, le conseil municipal demande au Maire

- de lancer le projet de réaménagement des sanitaires existants de l'école
- de retenir le cabinet PIX Architecture de La Flèche comme Maître d'Œuvre
- de l'autoriser à signer tous les documents administratifs et procédures liés à cet investissement : marchés etc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2023-07-03 : VIABILISATION LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :  
AVENANT N°3 LOT 1 TERRASSEMENT VOIRIE ASSAINISSEMENT :**

Le Maire expose aux membres que les allées piétonnes arrivant dans la rue du Maine étaient recouvertes de pierres grossières. En réunion de chantier, les élus ont sollicité une finition plus souple.

Il présente le formulaire "EXE 10" et le devis n°E230322, nécessaires à l'exécution du marché public et propose aux membres d'adopter ces changements suivants :

**Lot 1 - TERRASSEMENT VOIRIE ASSAINISSEMENT :** Réalisation d'une couche de propreté en concassé 0/20 sur les allées piétonnes à l'Est de l'ilot B des locatifs.

Montant initial du marché public : 402 095,52 € HT

Travaux en plus-value HT \_\_\_\_\_ + 2 244,00 € HT

Montant total HT 404 339,52 € HT

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 0,005 %

Nouveau montant du marché public : 404 339,52 € HT soit 485 207,42 € TTC.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2023-07-04 : RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS FLÉCHOIS-ANNÉE 2022 :**

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune, membre ou à la demande de ce dernier. Les

représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités 2022 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) ;
- de prendre acte que le rapport d'activités 2022 de la CCPF doit faire l'objet d'une communication par les Maires du territoire du pays fléchois au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

#### **2023-07-05 : TRANSFERT DE CHARGES VOIRIE CCPF :**

#### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 15 JUIN 2023 :**

Le Maire expose aux membres :

Le fauchage et l'élagage ne sont plus d'intérêt communautaire depuis le 1er janvier 2023. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) devait donc se prononcer dans les 9 mois qui suivent la modification de la compétence.

Le 15 juin 2023, la CLECT s'est réunie pour procéder à l'évaluation de cette restitution partielle de la compétence voirie de la CCPF aux communes.

La commune doit délibérer dans les trois mois qui suivent la réception du rapport de la CLECT, joint à la présente délibération.

- VU l'article 1609 nonies C — IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,
- VU les conclusions de ladite commission réunie 15 juin 2023, relatives aux charges restituées par la communauté de communes aux communes,
- CONSIDÉRANT qu'il appartient à chaque commune membre de la communauté de communes du Pays Fléchois de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT tel qu'il a été adopté par la commission.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

#### **2023-07-06 : DÉCISIONS MUNICIPALES JUIN-JUILLET 2023 :**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
46-2023	Devis 160523CHAUV AFOCAL 26 rue Brault 49100 Angers	BAFA Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs Agent contractuelle : 320 €.
47-2023	Bon Commande BRILOIR bld du Québec 72200 La Flèche	Fournitures Petit Équipement pour la mairie et la gare : 278,05 € TTC.
48-2023	Devis DV1402401 MDR 23 rue du Châtelier 72200 BAZOUGES CRÉ SUR LOIR	Lot de rayonnage tubulaire d'occasion et armoire haute pour rangement école : 2 079 € HT.
49-2023	Devis AUSIRIS 22 rue Louis Breguet 72100 Le Mans	Mobilier reconditionné et neuf Bureau accueil au Public Mairie : 621 € HT.
50-2023	Bon Commande BRILOIR bld du Québec 72200 La Flèche	5 ventilateurs École : 99,75 € TTC.
51-2023	Devis 802003780 HYG'UP TLD PRO Le Chêne au loup 50870 Tirepied	Fournitures d'entretien : 343,27 € HT.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

#### **2023-07-07 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET COMMUNAL 2023 :**

Considérant les travaux de rénovation de l'éclairage public, des frais d'étude avaient été comptabilisés au compte 2031, alors que ce diagnostic a été suivi de travaux.

Il y a lieu de transférer la somme de 3 046,80 € au compte 21534, chapitre 041.

Le Maire propose la décision modificative au budget n°2/2023 suivante :

Dépenses : 21534-041 : + 3 100 € et Recettes : 2031-041 : + 3 100 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

### **2023-07-08 : COMPTE RENDU CONSEIL ÉCOLE DU 22 JUIN 2023 :**

Le Maire donne la parole à l'adjointe au Maire chargée des affaires scolaires qui résume le dernier conseil d'école.

1 Effectifs prévus au 1<sup>er</sup> septembre 2023 : 87 élèves

CM2 : 12+1 (inscription à venir), CM1 : 18, CE2 : 7, CE1 : 13, CP : 9, GS : 9, MS : 8, PS : 8, TPS : 2.

Répartition : Maternelle : TPS/PS/MS : 18 élèves, CP/CE1 : 22 élèves, CE2/CM1 : 25 élèves, GS/CM2 : 22 élèves.

2 Projets pédagogiques et sorties pédagogiques pour l'année 2023/2024

« Les arts du cirque » : invitation d'un cirque « école de cirque MIMULUS » à l'école pour 2 semaines (25 septembre au 6 octobre) et travail sur l'année scolaire autour du cirque ; L'APE prendra une grande partie des dépenses en charge : coût total 5 410 euros. Une demande de subvention sera faite auprès de la municipalité.

3 Point sur les travaux et achats

Installation de la fibre. Entrée de la maternelle : porte à réparer, barrière de sécurité à commander.

4 Point sur l'occupation des locaux périscolaires

Les locaux de l'école seront occupés jusqu'au mardi 27 août au soir par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Ménage des salles occupées par le centre aéré réalisé le mercredi 28 août pour permettre la pré-rentrée des enseignantes.

5 Point sur les activités périscolaires

Sur l'école, 89% des enfants participent au Pass éducatif avec une fréquentation très importante en élémentaire.

\*\*\*\*\*

### **2023-07-09 : ANIMATIONS ESTIVALES 2023 :**

#### **1- SPECTACLE DES AFFRANCHIS 2023 :**

Le Maire rappelle que le festival des Affranchis présentera deux spectacles le vendredi 7 juillet 2023 à 20h00 "Le Bar à Mômes" et à 21h30 "Zaï, Zaï, Zaï, Zaï" aux abords de la salle des fêtes.

Marie-Jo ROUAULT, Maire-Adjoint, chargée de la communication finalise l'organisation avec les responsables fléchois. La buvette du comité des fêtes et le stand de restauration rapide des commerçants seront placés sur le parking, devant l'école.

Des bancs de l'ancien restaurant de la gare seront installés par l'agent technique devant chaque spectacle.

Les artistes dîneront au restaurant "La Belle Époque". Douze repas ont été réservés. Des paravents seront posés dans les loges.

Des barrières de sécurité ont été sollicitées à BOUSSE pour clore l'espace devant l'école et l'allée de Romieux. Un véhicule bélier fermera l'espace festif. Les riverains de l'allée de Romieux seront prévenus.

Le beau temps est attendu.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

-----

#### **2- FÊTE NATIONALE 2023 :**

La fête nationale 2023 se déroulera le samedi 8 juillet 2023.

Un temps gris est annoncé par la météo.

La vingtaine d'exposants du vide-greniers pourra arriver dès six heures du matin.

Le marquage des emplacements sera réalisé le vendredi 7 juillet. Quatre personnes sont attendues pour aider l'agent technique.

Pour les courses cyclistes, des élus demandent à enlever les quilles blanches devant le 2 rue de l'Argance. Non, car ce serait encore plus dangereux. La balayeuse communautaire passera nettoyer le circuit.

Des élus se relayeront pour assurer une petite surveillance et permettre une "bonne utilisation" des enfants aux trois structures gonflables.

L'harmonie musicale offrira son concert à 16h30 et sera suivi du coupe-ciseaux. De nouveaux lots ont été demandés à l'Idée Halles : 1 livre, des graines à planter et des bonbons.

Pour la retraite aux flambeaux, 74 lampions avec feuillards sont disponibles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

-----  
**3- SOIRÉES ESTIVALES 2023 :**

La première soirée estivale aura lieu le mardi 11 juillet de 19h00 à 21h00. Rendez-vous à la salle des fêtes pour la découverte des rapaces nocturnes avec pique-nique.

Les autres animations sont les 18 juillet : canoë kayak ; 25 juillet : jeux en familles ou entre amis au stade (möllky, pétanque, jeux de sociétés) avec pique-nique ; 1<sup>er</sup> août : randonnée pédestre et 08 août : Astronomie (20h30 à minuit).

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2023-07-10 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :**

**1\* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :**

Christelle PHILIPPE explique que le planning des agents pour l'été et la rentrée n'est pas très simple à organiser. De plus, il faudra prévoir les travaux des sanitaires de l'école en fin d'année.

La Mission Locale vient d'annoncer la validation du renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de l'agent polyvalent périscolaire et administratif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour neuf mois et à raison de 26 heures hebdomadaires. Le Maire ajoute qu'éventuellement, ensuite, il faudra construire quelque chose sur la durée.

Ce mardi, un goûter a clos la quatrième période des Temps Éducatifs Périscolaires.

-----  
**2\* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :**

Daniel GUÉRINET annonce que la capture des chats errants va se dérouler du lundi 07 août au lundi 21 août 2023 avec l'aide de la société Molosses Land aux alentours de l'école, la salle des fêtes et le stade.

Les chats des propriétaires devront être identifiés par un signe distinctif : collier, fil de laine, pour qu'ils soient relâchés.

Trois ragondins ont été pris dans le champ de la Blottière, derrière la rue du Prieuré.

-----  
**3\* COMMISSION COMMUNICATION :**

Marie-Jo ROUAULT annonce que deux cents dépliants ont été imprimés pour présenter la commune à des lotisseurs et futurs habitants.

Aucun retour sur la conception du bulletin communal n'est parvenu aux élus.

-----  
**4\* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :**

Joël BIGNON explique que la fibre est mise en place à l'école ce jour. En amont, des gaines avaient été tirées dans le sous-sol de l'ancienne mairie par l'agent communal et lui-même. En juillet, les téléphones seront changés à l'école. La pose d'un ou deux répéteurs sera peut-être nécessaire pour les classes éloignées du central.

Des étagères sont montées dans le grand placard de la maternelle. Elles permettront de rationaliser le rangement. Une armoire spéciale à produits d'entretien va être livrée et déposée dans le placard, libérant ainsi le local électrique et permettant la préparation du

prochain chantier Argent de poche. Un chargé de mission suivra les jeunes. L'installation de la fibre à la salle des fêtes est toujours en attente.

\*\*\*\*\*

### **2023-07-11 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :**

Le dernier conseil communautaire s'est déroulé à BOUSSE jeudi 29 juin. Les comptes administratifs et de gestion 2022 ont été votés.

Un nouveau bâtiment blanc sera construit à La Bertraie. Une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de trois cent mille euros aidera cet investissement, en espérant que l'ouverture des plis du marché confirme les prix estimés par l'architecte. Le chantier de cette construction pourrait débuter en fin d'année 2023.

\*\*\*\*\*

### **2023-07-12 : QUESTIONS DIVERSES :**

**1\* SUBVENTION GROUPEMENT FÉMININ AGRICOLE :** Lors du vote des subventions, une aide de 49 € a été prévue pour la Groupement Féminin Agricole. Une réserve avait été émise sur l'existence de ce groupement. Laurence COSNARD confirme qu'il n'existe plus. La subvention ne sera donc pas versée.

-----

**2\* TOUR DE TABLE :** Comme à chaque séance, les élus sont invités à exposer des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

**Laurence COSNARD** précise que la pose de ruban de chantier et affiches pour l'organisation du Vide-Greniers débutera vendredi 7 juillet à 14h30. Toutes les personnes disponibles seront les bienvenues.

**Jean-Marie PRECHAIS** demande, de nouveau, quand la grille d'évacuation des eaux pluviales, sera posée en place de la bouche fermée. Dans le cadre du GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), un bassin de rétention sera creusé en 2024 au sud de l'agglomération. Tous les points relatifs aux orages seront finalisés à ce moment là.

**Daniel GUÉRINET** précise qu'il a remarqué une canalisation dans la rue du Douau qui serait bouchée. Elle reçoit les eaux pluviales de la coopérative et de la route de Lignon. L'entreprise AMBROISE ASSAINISSEMENT viendra déboucher ce réseau et vérifier avec une caméra si l'écoulement peut se faire naturellement.

Quatre communes de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF), (Oizé, La Fontaine-Saint-Martin, Lignon et Courcelles-La-Forêt) se retirent du Syndicat Mixte de La Vallée de La Sarthe (SMVS). Des conventions seront passées avec la CCPF.

Les moutons prévus sur le terrain libre des Grandes Forges pourraient arriver à l'automne. Les chardons de ce terrain ont été coupés conformément à la loi. Les entrées de bourg sont nettoyées aussi.

Un début d'incendie s'est déclenché dans un champ de blé à la Modetterie en face de la Chapelle de l'Aubinière. Les pompiers l'ont circonscrit très rapidement.

Le bassin de l'Argance est toujours en « zone d'alerte renforcée ». Les vingt millimètres d'eau tombés, ont évité qu'elle ne passe en crise, pour le moment.

**Gervais COMPAIN** demande quand le maçon PAVY, responsable de la réfection de l'église, viendra relever les témoins d'écartement des fissures de l'église. À suivre.

**Laurent HUBERT** annonce le lancement de la fête de la terre 2024 qui aura lieu le samedi 31 août et le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024. Lors d'une première réunion le mercredi 28 juin, où il y avait une bonne affluence, une certaine tranche de la population aspire à se mobiliser. Une association va être créée rapidement. Aussi vendredi prochain 7 juillet à 18h00 en mairie, plusieurs personnes pourront être désignées pour déclencher les démarches administratives.

Les personnes présentes à la réunion initiale évoquent le souhait de retenir une chaumière pour la soirée dansante du samedi soir. L'objectif sera alors de réunir au moins 600 personnes.

Des thèmes ont été avancés : Rétrospective de l'Agriculture et Jeux Olympiques.

La prochaine séance plénière est fixée au mercredi 20 septembre 2023.

\*\*\*\*\*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt trois heures.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Jean-Marie CHALOIGNE

Daniel GUÉRINET

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Marie-Jo ROUAULT

Virginie CARRÉ

Jean-Marie PRECHAIS

Christelle LEVILLAIN

Gervais COMPAIN

Tony BERTRON